

**Les épreuves de français  
du baccalauréat**

**Série générale**

**EPREUVE ECRITE**

**Notée sur 20**

Durée : 4 heures

Coefficient 5

**Un commentaire ou une dissertation**

- **Le commentaire** porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première. Le texte proposé n'est pas extrait d'une des œuvres au programme.
- **La dissertation** consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. Sur les trois sujets proposés, **le candidat choisit celui qui correspond à l'œuvre qu'il a étudiée.**

**EPREUVE ORALE**

**Notée sur 20**

Durée : 20 minutes

Préparation 30 minutes

Coefficient 5

**Le descriptif**

- L'épreuve se fonde sur le descriptif remis par l'enseignant. Ce descriptif récapitule les textes étudiés en classe dans les quatre objets d'étude.
- Le descriptif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat pour la deuxième partie de l'épreuve parmi celles qui ont été étudiées en classe ou travaillées en lecture cursive.

## **Première partie de l'épreuve orale**

Durée : 12 minutes

L'examineur indique au candidat :

- le texte et le passage à expliquer,
- la question de grammaire qui concerne un passage de l'extrait donné pour l'explication de texte.

Ces éléments sont indiqués par écrit au candidat, sur une fiche qui lui est remise et qu'il signe avant de commencer sa préparation.

A l'issue des 30 minutes de préparation :

1. Le candidat propose d'abord une lecture à voix haute du texte après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre ou le parcours associé. Cela est noté sur 2 points.
2. Le candidat propose une explication linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes. Cette partie est notée sur 8 points.
3. Le candidat répond à la question de grammaire. Cette question vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase du texte expliqué. Cela est noté sur 2 points.

## **Seconde partie de l'épreuve**

Durée : 8 minutes

1. Le candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a retenue et expose les raisons de son choix (2 à 3 minutes).
2. Le candidat réagit aux relances de l'examineur qui, prenant appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés, évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de la connaissance de l'œuvre.

Cette seconde partie de l'oral est notée sur 8 points.